

## Séance du 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Absent : Mr Desfarges

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 7

**Date de convocation :** 26/01/2023

**Date d'affichage :** 27/01/2023

Délibération n°20230203\_004

Objet : Eclairage public : travaux de remplacement des foyers vétustes

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- renouvellement des 13 foyers les plus vétustes du territoire de la commune
- renouvellement de 3 éclairages Place de l'Eglise

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 13 424 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- part communale : 3 363 €
- part du SDE comprenant l'aide du Conseil Départemental : 10 061 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par M. le Maire
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3 363 € étalées sur les 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, soit 696 € par an.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

